

10 SEPT 1954

11) Violation au ferme	140.	5
12) Cérémonie bénédiction		3
13) Collection et tag de bénédiction	30.	
14) fil de cursive en le hubo.	40v.	40.
<u>Notes</u> Cet instant s'entendent par force de l'obligation. C'est malaisé mais après la période de 42h entraînera la perte d'une nouvelle période de 42h. <u>Musique</u> M. le Maire est autorisé à signer avec la compagnie "La belle étoile" lors d'actes d'amourne garantissant la responsabilité civile de la Ville ou cas d' accident, le montant de la prime étant de: 5.698fr. Adopté à l'unanimité.		
<u>20) Amendes &amp; autres mandats</u> • au Conseil municipal Sur le rapport de la Commission des finances		
Le conseil a voté le 6/10/54 54068		
Le conseil a voté le 6/10/54 54069		
<u>3) Réorganisation des salaires des personnels</u> Le Conseil municipal		
Le conseil a voté le 5/13/ du 5 pour 1954 relativement à la réorganisation des salaires des personnels,		